

Clauses d'Insertion Bilan 2020

ACTIVITY'

L'agence d'insertion
Hauts-de-Seine & Yvelines

2021

**AU SERVICE
DE L'EMPLOI
SOCIALEMENT
RESPONSABLE**

Yvelines



CONTENU

Contexte

1 - Bilan statistiques

Chiffres clé

Comparatif Chiffres clé

Un réseau de facilitateurs et facilitatrices

Eco-système des clauses d'insertion

Maîtres d'ouvrage

Marchés par nature et secteurs d'activité

Entreprises

Participants :

Origine géographique, caractéristiques, statut, contrats

2 – Bilan qualitatif

Sud Yvelines

Sud Yvelines

Territoire de Mantes

Saint-Germain/Boucle de Seine

Grand Versailles

Hauts-de-Seine : le Conseil départemental

EOLE

3 - Perspectives



Contexte

Missionnée depuis 2015 pour développer le dispositif des « clause sociale d'insertion » du territoire yvelinois, ActivitY' porte à cette fin un réseau de facilitateurs achevé depuis 2017. Cette couverture départementale est co-financée, notamment, par le Fond Social Européen (FSE).

L'année 2020, traversée par le contexte de crise sanitaire, a nécessité l'adaptation de l'équipe au télétravail avec l'ensemble des acteurs du dispositif : maîtres d'ouvrage, entreprises, partenaires locaux de l'emploi et de l'insertion ... tandis que le secteur du BTP, grand pourvoyeur de clauses d'insertion, était majoritairement en arrêt 2 mois. Néanmoins, une fois les nouvelles normes sanitaires mises en œuvre, les entreprises ont repris leur activité et la période semble avoir eu un impact limité, se traduisant par un effet « décalage puis rattrapage » de la réalisation des heures d'insertion, plutôt que leur suppression.

Les efforts collectifs ont ainsi permis de réaliser 343 619 heures d'insertion, limitant la diminution à 2% par rapport à 2019.

Année également de pré-figuration de la transformation d'ActivitY' en agence d'insertion interdépartementale Hauts-de-Seine Yvelines, 2020 a permis le rapprochement entre la coordination yvelinoise des facilitateurs et la facilitatrice missionnée sur les clauses d'insertion du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.



1.

Bilan Statistique



CHIFFRES CLE 2020

- 108 Maîtres d'Ouvrage (dont 93 ont réalisé des heures)
- 343 619 heures d'insertion réalisées
 - Dans 393 marchés
- 374 entreprises attributaires, sous-traitantes ou co-traitantes
- 755 participants
 - 201 bRSA
 - 206 jeunes peu à très peu qualifiés
 - 218 DELD
- 1 204 contrats



Comparatif de chiffres Clé

Une baisse des heures d'insertion limitée à 2% sur l'année 2020

	2020	2019	2018
Heures d'insertion réalisées	343 619	350 607	324 521
Dans nb de marchés	393	326	303
Participants	755	839	839
dont bRSA	201	233	226
Contrats	1 204	1 430	1 280

755 participants en 2020 pour 1 204 contrats, un participant pouvant avoir plusieurs contrats

Le nombre de participants en parcours clause d'insertion diminue de 10% en 2020 par rapport à 2019 mais moins que le nombre de contrats (-15,8%)

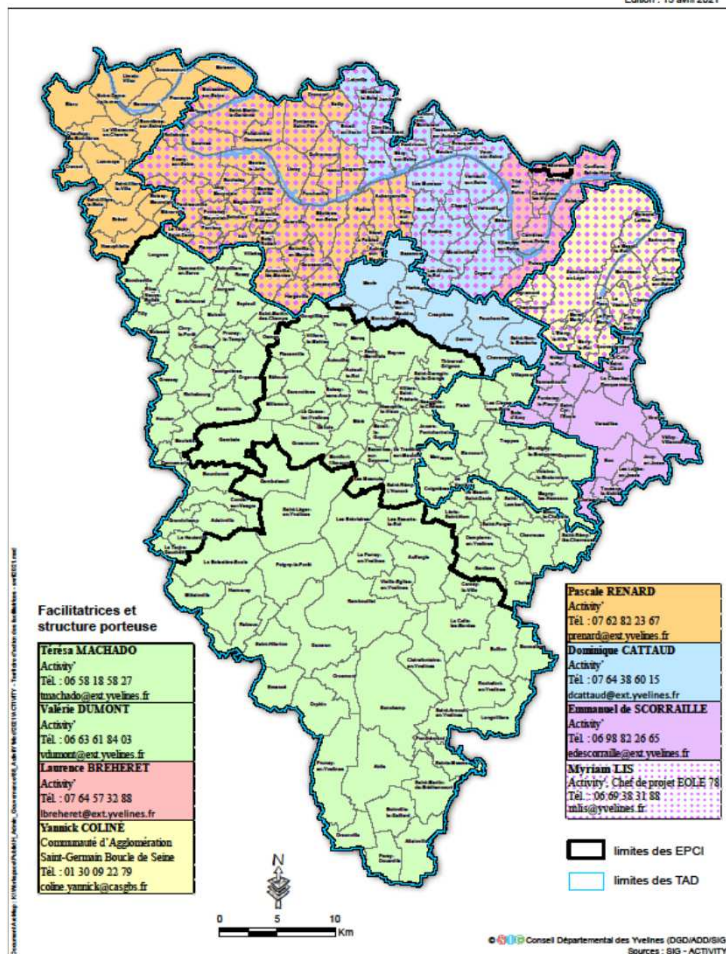
Un réseau de facilitateurs et facilitatrices géographiquement équilibré



Facilitateurs/rices des clauses d'insertion :
vos contacts sur les territoires yvelinois



Edition : 13 avril 2021



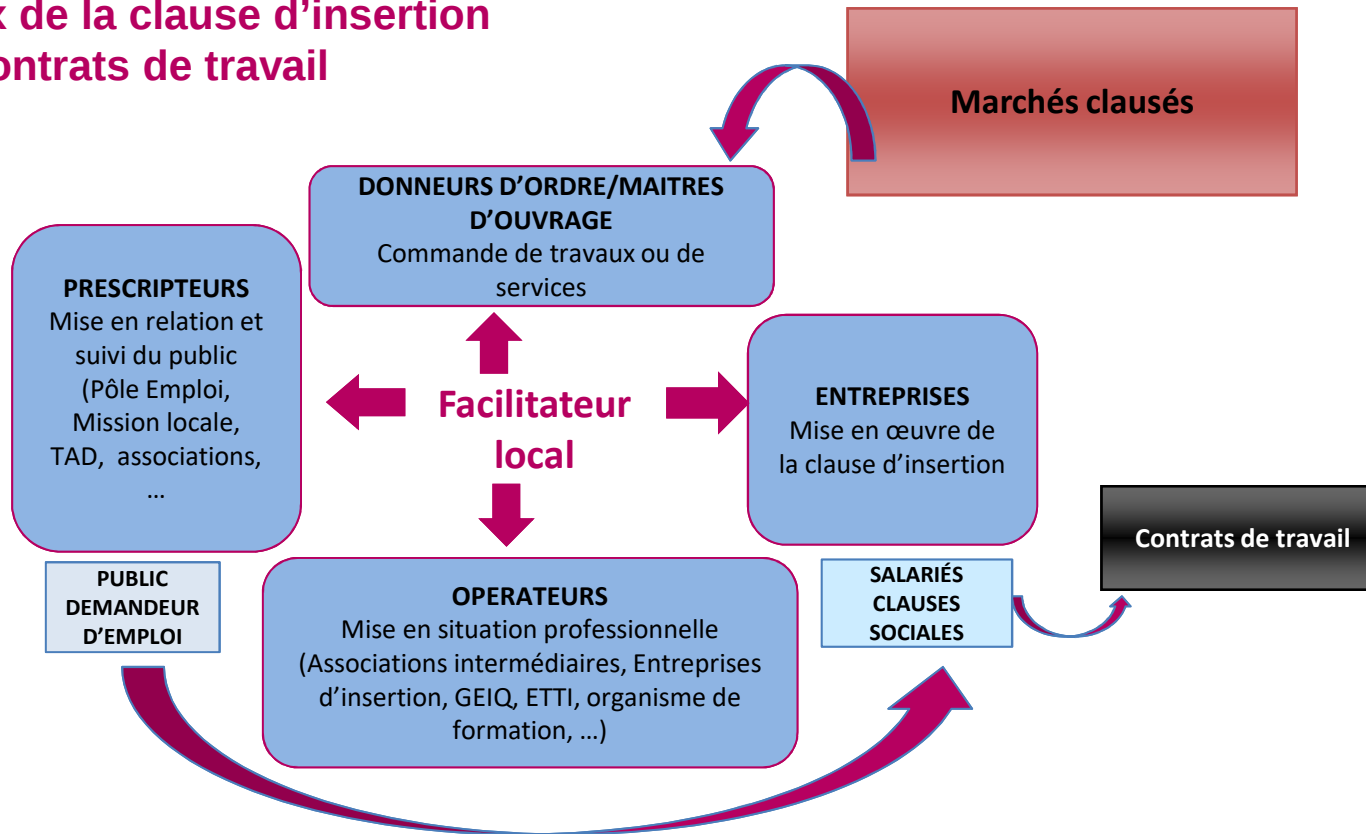
8 facilitateurs/rices constituent le réseau yvelinois

- ✓ 7 postes portés par Activity' dont une facilitatrice cheffe de projet du programme EOLE 78
- ✓ 1 poste par conventionnement avec la CA-SGBS

Les facilitateurs/trices sont les professionnels - opérationnels sur le terrain – en charge du déploiement et de la mise en œuvre des clauses d'insertion.

Ecosystème des Clauses d'Insertion

- o Des marchés
- o Un facilitateur à l'interface des acteurs locaux de la clause d'insertion
- o Des contrats de travail





Maîtres d'Ouvrage

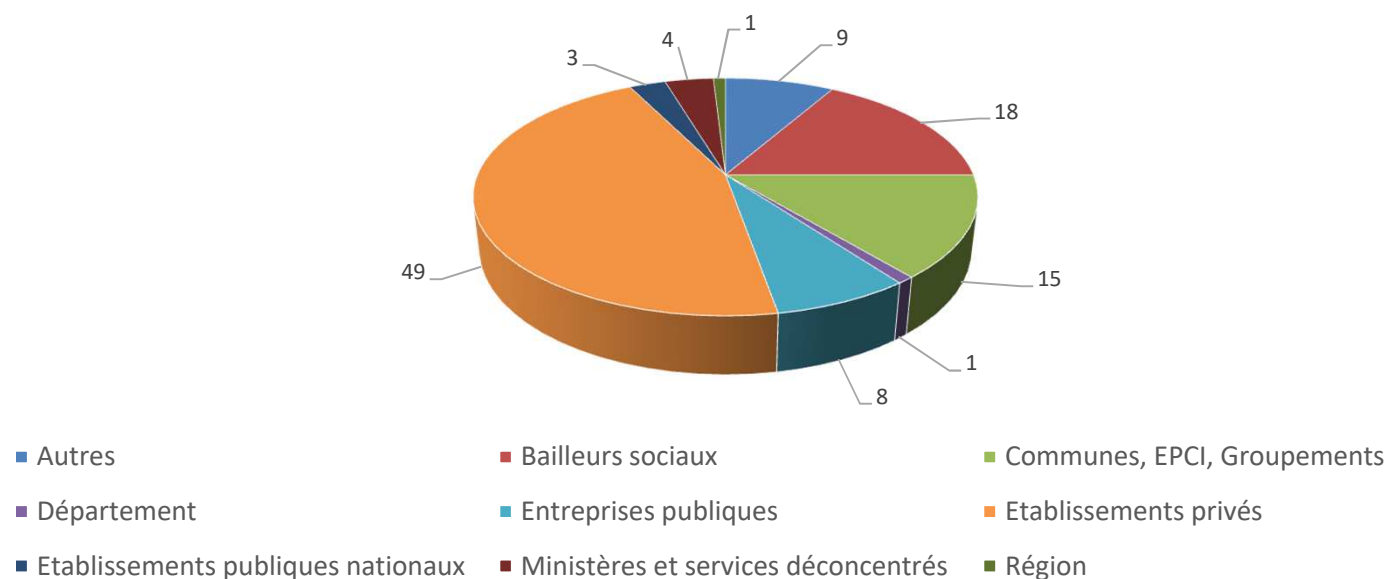
Les maîtres d'ouvrage, ou donneurs d'ordre, génèrent les marchés comportant des clauses d'insertion

108 Maîtres d'ouvrage

**343 619
Heures réalisées**

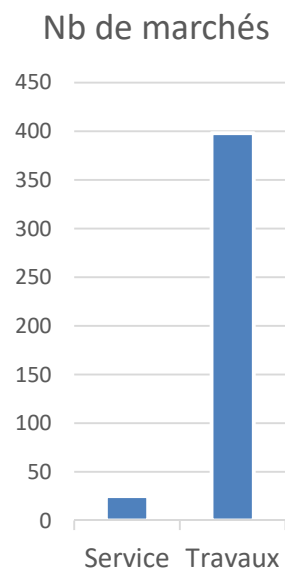
L'implication des maîtres d'ouvrage a permis de réaliser 343 619 heures d'insertion en 2020

Répartition des donneurs d'ordre (nb)



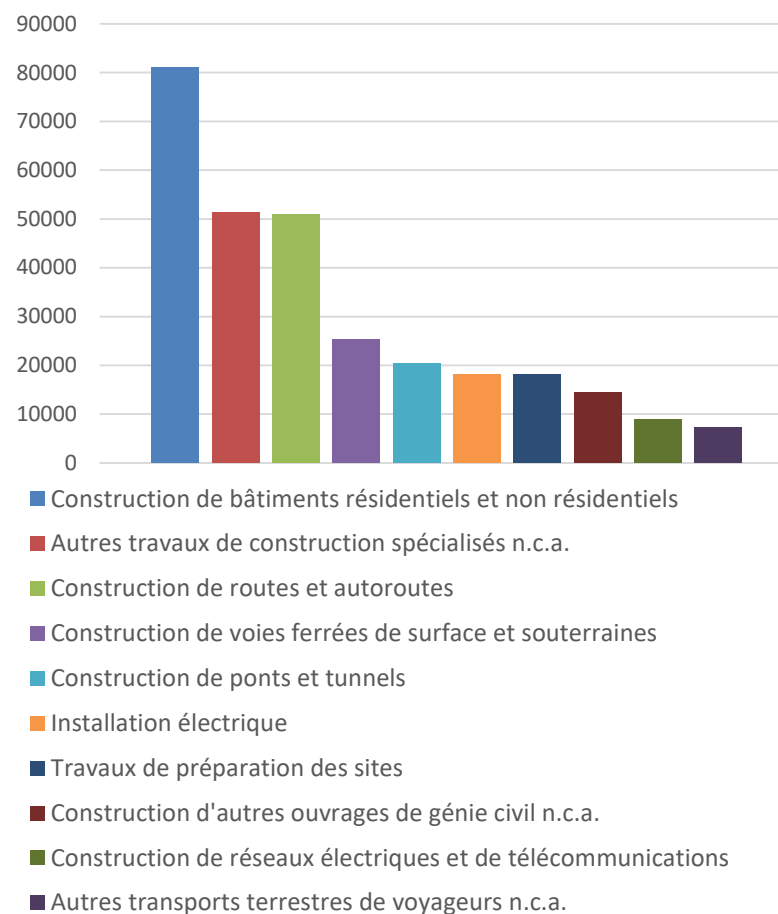
* Autres = SEM, Sécurité Sociale, Etablissement Public Local

Marchés par Nature et Secteur d'Activité



94% des marchés concernent des activités de travaux

10 secteurs d'activité totalisent 295 753 heures (86%)



Et aussi ...

Travaux de démolition	5318
Fabrication de béton prêt à l'emploi	5299
Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air	5227
Collecte des déchets non dangereux	5096
Travaux de menuiserie	4671
Services d'aménagement paysager	3834
Traitement et élimination des déchets non dangereux	3187
Travaux de plâtrerie	2929
Autres travaux de finition	2851
Nettoyage courant des bâtiments	2775
Travaux de revêtement des sols et des murs	2692

Entreprises

87 entreprises ont leur siège dans les Yvelines ou une implantation yvelinoise

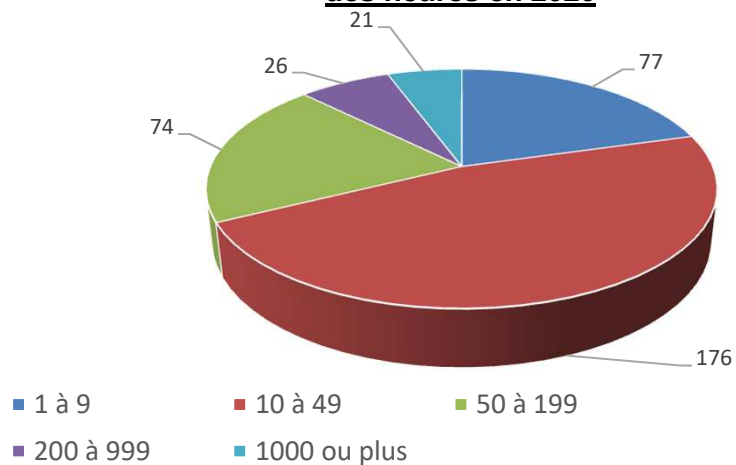
374 entreprises

**343 619
Heures
réalisées**

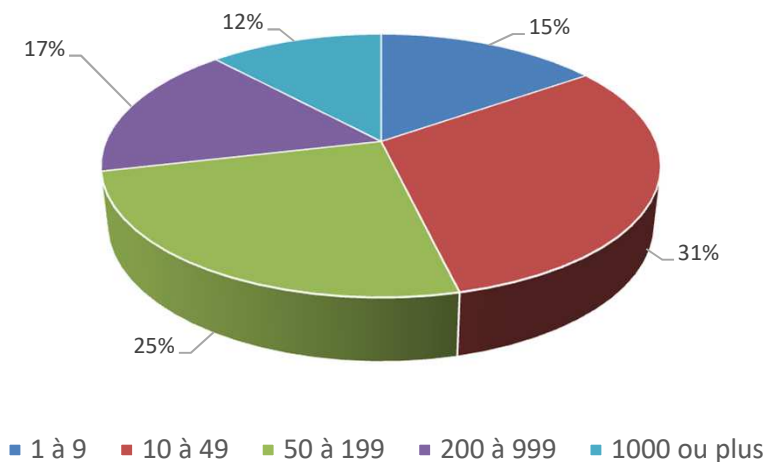
22% des entreprises qui réalisent des clauses d'insertion ont moins de 50 salariés. 51% ont entre 10 et 49 salariés.

15 % des heures d'insertion sont réalisées par les TPE tandis que 31% le sont par des entreprises de 10 à 49 salariés.

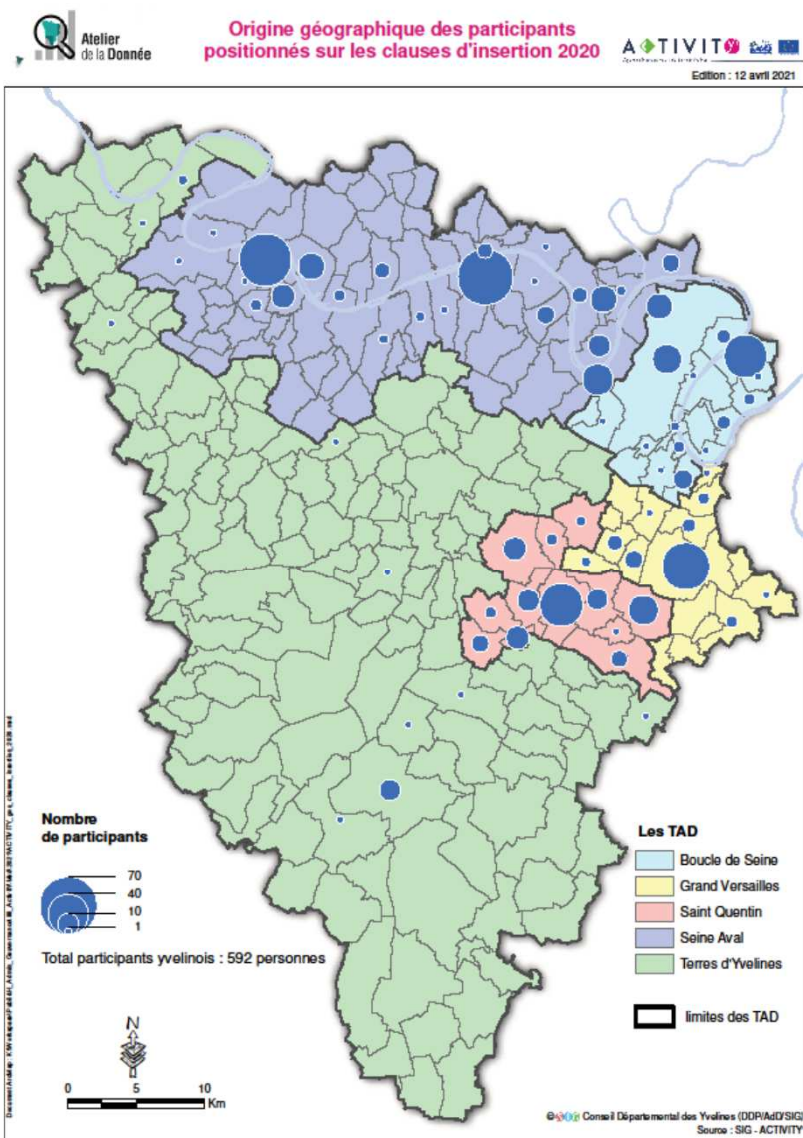
Répartition par taille des entreprises ayant réalisé des heures en 2020



Heures réalisées en 2020 par taille d'entreprise (%)



Participants



L'origine géographique des participants correspond aux territoires en difficulté

32,3% résident sur le territoire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise
29,1% des participants yvelinois sont issus des QPV

592 participants sont yvelinois, soit 78,4% des publics positionnés en 2020

Principaux départements contributeurs : Seine-Saint Denis (33), Hauts-de-Seine (31) Egalement hors IdF (27)

Participants

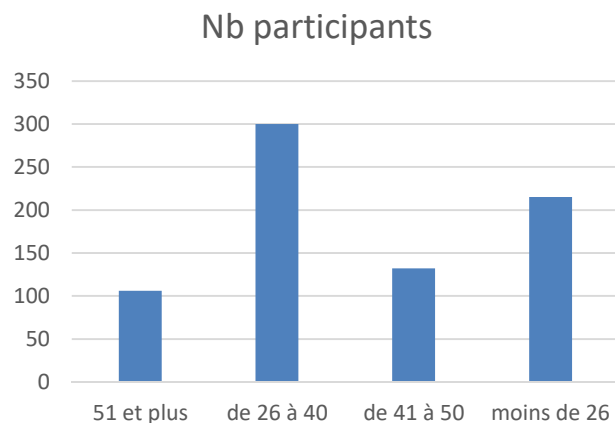
Répartition Hommes Femmes


75
Femmes

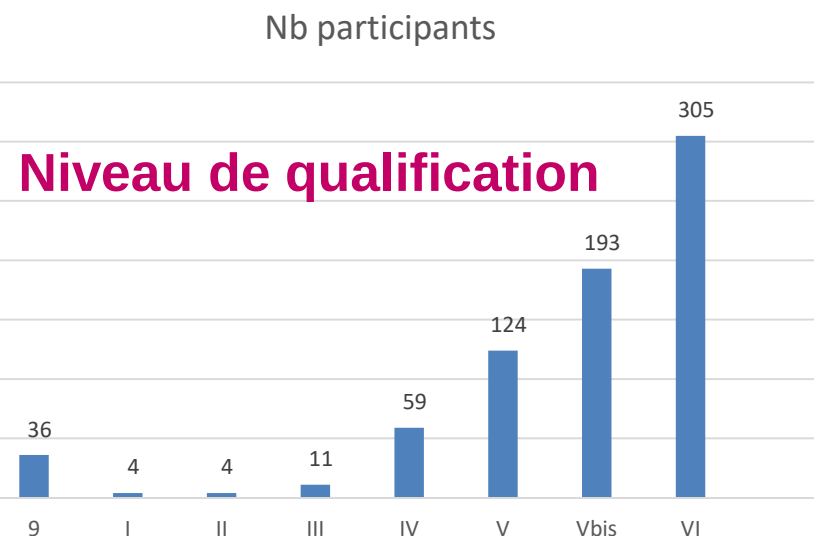

680
Hommes

Les femmes
représentent 9,9% des
participants, d'abord
sur les postes d'agent
de propreté et
également sur les
postes d'assistants
techniques et
administratifs

Tranche d'âge (âge à l'entrée)



28,5% des
participants
ont moins
de 26 ans



A hauteur de 85%, les dispositifs « Clause d'Insertion » touchent un public sans qualification ou peu à très peu qualifié

Classification de l'Education nationale :

- niveau VI : Aucune formation
- niveau V bis : Pas de formation allant au-delà de la fin de la scolarité obligatoire
- niveau V : année terminale, CAP, BEP
- niveau IV : Bac – Bac Pro
- niveau III : Deug, BTS, DUT
- niveau II : Bac + 3
- niveau I : Maîtrise et supérieur
- 9 : diplôme étranger sans équivalence

Participants

Sur les 755 participants en parcours « clause d'insertion » en 2020, 201 sont des bRSA, soit 26,6%.

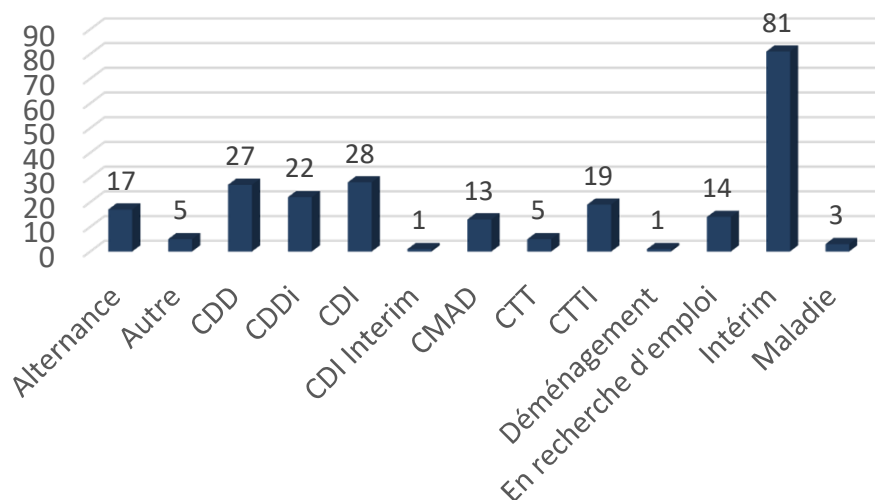
Statut entrée	Nb participants	Statuts en %
RSA	201	26,6%
DE	60	7,9%
DELD	218	28,9%
JEUNE - 26 ANS	206	27,3%
AUTRE	23	3,0%
TH	26	3,4%
PLUS DE 50 ANS	45	6,0%

La répartition concerne bien le statut des participants et non leur nombre. En effet, quelques participants ne sont pas réductibles à un seul statut, à l'instar d'un bRSA également jeune de moins de 26 ans (en 2020, 24 statuts de plus que le nb de participants, soit 3,1%)



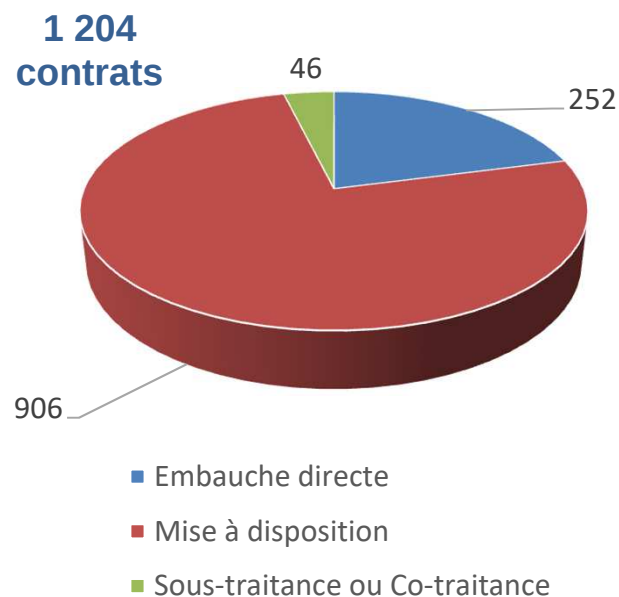
Participants

Situation des participants 6 mois après leur 1^{er} positionnement clause d'insertion



2 participants sur 3 sont en situation d'emploi 6 mois après leur entrée en parcours clause d'insertion.

Contrats par modalité d'embauche



21% des contrats sont en embauche directe



2.

Bilan Qualitatif

Térésa MACHADO

Facilitatrice clauses insertion Sud Yvelines

Mise en place d'un nouveau partenariat avec la Ville d'ELANCOURT

En Juin 2020, j'ai pu rencontrer Stéphanie LEFEBVRE - Juriste de la Commande Publique – Ville d'Elancourt. Celle-ci venait de prendre ses fonctions et portait un intérêt certain pour l'insertion.

La Ville d'Elancourt ne clausait pas ses Marchés, par différents échanges avec des acteurs de la Ville d'Elancourt tels que Juriste Commande Publique, AMO (société EXPRIMME), DA Patrimoine, Technicien du bâtiment... nous avons pu alors travailler ensemble sur la possibilité d'intégrer de la clause d'insertion sur des Marchés futurs. Les premiers échanges furent très pertinents : le rôle du Facilitateur/rice Activity', le recrutement et les porteurs de contrats, les publics éligibles, la possibilité de formations, les habilitations..., l'organisation de travaux ponctuels, pouvoir rassurer les petites entreprises locales à la clause avec la possibilité d'un seuil déclencheur, les Marchés où il est pertinent de mettre de la clause, pouvoir sécuriser les Entreprises par notre accompagnement-suivi...

Très rapidement, calibrage et libellé clause d'insertion furent proposés pour des Marchés de travaux d'entretien des bâtiments communaux.

Jusqu'à fin Décembre 2020, se suit la volonté de clausurer d'autres Marchés :

Reconstruction d'un Tennis Club Parc Sportif Guy Boniface ; Travaux de réfection, remaniement, entretien des couvertures, zingueries, étanchéité de toitures-terrasses des équipements ; Travaux de réfection de l'office du groupe scolaire Villedieu ; Prestations d'entretien et d'aménagement des espaces verts.

Ce partenariat se voit positif et productif puisque l'Opération allotie « Reconstruction du Tennis Club » sera actée au premier trimestre 2021 avec 1950 heures d'insertion.



EOLE/SNCF Réseau

Myriam LIS

Facilitatrice clauses insertion SNCF EOLE

Mise en place d'un parcours de bénéficiaire

Monsieur Sidi D., 18 ans, est positionné en Août 2020 par sa conseillère Mission Locale de Mantes la Jolie sur une offre d'apprenti en électricité chez SPIE Batignolles. L'entreprise intervient en Télécommunication sur le projet EOLE.

Il signe son contrat pour 2 ans le 19 Septembre et s'inscrit en formation BAC PRO à l'AFORP de Mantes.

C'est là que les difficultés commencent : Samir est à la rue, privé de ses papiers par son père et sans ressources. D'aides alimentaires, en repas « offerts » par l'organisme de formation et ses collègues compagnons, il a de quoi se nourrir.

Côté logement, Samir peut prétendre à une place en FJT, puisque apprenti. Encore faut-il valider sa période d'essai. Alors en attendant, c'est la débrouille, puis un hébergement chez une dame âgée via France Terre d'Asile. Peu rassuré au début car il n'a pas l'habitude de côtoyer de vieilles personnes, la cohabitation se passe bien.

11 Décembre : Samir a une nouvelle adresse et un compte bancaire !!

Sur le chantier, il est engagé, très motivé mais une certaine familiarité ne plait pas toujours et les recadrages sont souvent nécessaires.

Points sur site, appels, sms et mails assurent l'équilibre toujours fragile et le maintien en poste.

6 mois d'ancienneté à ce jour mais ce n'est pas gagné.

Samir doit apprendre à gérer son budget, jongler entre travail et formation.

Vigilance et accompagnement restent de mise, le parcours se poursuit.



Territoire de Mantes

Pascale RENARD

Facilitatrice clauses insertion Territoire Mantes

Mise en place d'une action partenariale

Le service déchets de la CU GPSEO a souhaité renouveler dans son marché de déchets l'intégration de clauses insertion compte tenu des bons résultats du précédent marché.

4 entreprises ont été retenues. Lors d'un premier RDV avec la Société SOTREMA cette dernière nous a fait part de son besoin de mains d'œuvre sur des postes de chauffeurs poids lourds+FIMO.

Notre territoire fort d'une structure d'insertion l'entreprise APIMA dont l'activité tourne principalement autour de la gestion des déchets et de leur recyclage accompagne des personnes éloignées de l'emploi sur une durée de 24 mois.

Nous avons donc proposé à l'entreprise SOTREMA de lui proposer des candidats issus de l'entreprise d'insertion APTIMA avec une première phase d'évaluation par SOTREMA du candidat en partenariat avec le pôle emploi pour la mise en œuvre du PMSMP(Période de Mise en Situation Professionnelle) Un de nos partenaire l'ETT ACTUAL s'est porté volontaire pour porter le contrat de travail (Contrat de professionnalisation) et financer la formation au permis C et FIMO sur une durée de 12 mois avec le centre de formation AFTRAL.

Il a donc été convenu de reproduire cette action chaque année en ajustant si nécessaire le dispositif et ce pendant les 8 années du marché afin de répondre à la fois au besoin de l'entreprise SOTREMA mais aussi à la demande de nombreuses entreprises dans le transport qui ne trouvent pas de personnel ainsi formé.

Ce dispositif a aussi été proposé aux 3 autres entreprises en adaptant chacun à la demande et aux besoins des entreprises titulaires du marché.

Valérie DUMONT

Facilitatrice clauses insertion Sud Yvelines

Parcours d'un bénéficiaire

Il s'agit de Monsieur R.H de Plaisir qui a obtenu un CAP plomberie en 1999 mais qui n'a pu obtenir d'emploi durable dans ce domaine. Depuis, pour subvenir à ses besoins, il a exercé des « petits boulots » en intérim. Devant ses difficultés et la situation sociale, en juin 2018 il est orienté sur le dispositif des clauses d'insertion par le service emploi de la ville de Plaisir.

Au cours d'un premier entretien, Monsieur me fait part du fait qu'il est sans ressources, qu'il a une famille à charge. La situation lui pèse beaucoup, Monsieur évoque le projet de revenir dans le domaine de la plomberie.

Nous démarrons un parcours Clauses par une première mission de manœuvre puis rapidement une mission en plomberie se présente et Monsieur est tout à fait satisfait ainsi que l'entreprise qui l'a accueilli et qui le gardera plus de 2 mois 1/2.

Il fera ensuite 2 deux nouvelles missions très longues en plomberie puis intégrera l'entreprise BARTH en décembre 2019 qui doit réaliser 1000 heures en insertion. Dès le début de la mission, le chef de chantier a pu remarquer les compétences de Monsieur.

La situation sanitaire liée au Covid a contraint l'entreprise à fermer le chantier pendant près de 2 mois, cependant dès la réouverture, elle a repris Monsieur sur son poste de plombier jusqu'à la finalisation de son obligation d'insertion.

Malgré la crise sanitaire qui touche au quotidien des milliers de professionnels, cette entreprise rencontrant des besoins en recrutement a proposé un CDD de 6 mois à Monsieur, contrat qu'il a accepté.

Suite à un échange téléphonique, après 6 mois de CDD, Monsieur est aujourd'hui en CDI toujours au sein de l'entreprise BARTH. Pleinement satisfait, il me dit qu'aujourd'hui il se projette dans un avenir plus serein pour lui et sa famille.

L'entreprise a su transformer son obligation d'insertion et l'a prise comme un levier pour recruter un personnel motivé et sérieux.



Grand Versailles

Emmanuel De SCORRAILLE

Facilitateur clauses insertion Grand Versailles

« Parcours gagnant » d'un bénéficiaire des Clauses

Monsieur M. C, de l'emploi précaire vers le CDI.

Contexte : marchés du TGO – VINCI CONSTRUCTION ET TERRASSEMENT. L'OPERATION DATE DE 2018. NATURE DES TRAVAUX : GROS ŒUVRE SUR INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES.

Mr C. originaire des Mureaux, né en 1982, est entré dans le cadre des clauses d'insertion en juillet 2018 via l'ETTI partenaire, INTERINSER. Le candidat était éligible à la clause, en sa qualité de Demandeur d'emploi de longue durée (DELD). De plus, le concernant, Pôle Emploi avait émis un agrément en date d'avril 2018, valable pour une durée de 24 mois.

Le candidat était positionné en qualité de manœuvre gros œuvre. Au fil du temps, les missions de Monsieur se sont complexifiées. Le candidat faisant même une incursion dans le domaine du montage de réseaux électriques ferroviaires, en qualité de monteur caténaires, avant de poursuivre dans la fonction d'aide-maçon VRD (Voiries et réseaux divers).

Compte tenu de son assiduité, en septembre 2019, il était directement embauché par Vinci Construction et Terrassement, en CDIC (Contrat à durée indéterminée de chantier), avant d'être définitivement recruté à effet du 1^{er} juillet 2020 en CDI.

Durant la période d'insertion, Monsieur C. aura travaillé pour un équivalent temps-plein de, 3.462 heures et enfin, passer un CACES l'habilitant à la conduite d'engins de chantier.

À ce jour, Monsieur est toujours en CDI dans l'entreprise.



Saint-Germain/Boucle de Seine

Yannick COLINE

Facilitatrice clauses insertion Territoire Saint-Germain Boucles de Seine

Mise en place d'un nouveau partenariat

Engagement d'un partenariat renforcé avec les centres d'hébergement pour réfugiés sur Saint Germain Boucles de Seine. L'année 2020 m'a permis de faire connaissance avec ce « monde » au travers de 2 grands groupes : groupe SOS et Equalis.

Des rencontres avec les travailleurs sociaux ont pu s'organiser à chaque fois que les normes sanitaires le permettaient dans le but de vérifier que le public ait bien compris les informations transmises et réciproquement.

Un entretien d'embauche tripartite a eu lieu avec un des réfugiés car son niveau de français était bloquant en entreprise. Il s'agissait d'un poste en nettoyage. Le bénéficiaire en question a depuis été positionné sur des chantiers en tant que manœuvre et semble suffisamment autonome aujourd'hui pour décliner les dernières propositions qui lui ont été faites.

Si toutes ces conditions nous ont fortement incitées à avoir des liens plus resserrés avec ces CHRS, il n'en demeure pas moins que l'accès à une remise à niveau en FLE est un des leviers à encourager pour favoriser l'insertion durable des publics réfugiés.

Cette nouvelle proximité avec les CHRS permet également d'identifier rapidement les nouveaux référents malgré un turn-over régulier au sein des équipes de travailleurs sociaux.

Sylvie CHAINET

Facilitatrice clauses insertion Conseil Départemental 92

Mise en place d'un parcours de bénéficiaires

Sur le chantier de prolongement du T1 sur les communes d'Asnières et Colombes dans le 92, quatre salariés en insertion ont été recrutés en septembre 2020.

Mis à disposition, dans un 1^{er} temps, par l'association intermédiaire ASEC à Colombes, ils sont aujourd'hui en poursuite de parcours professionnels avec l'ETTI STABILIS.

En mars 2021 le CIP de l'ASEC me contacte pour m'informer que l'un de ses salariés est en arrêt maladie et qu'il ne reprendra pas le travail. Lors de l'échange il m'apprend également que celui-ci rencontre d'autres difficultés : logement, santé, famille.

Le salarié souhaiterait pouvoir continuer à travailler de préférence sur un poste d'agent d'entretien en intérieur par exemple.

Depuis le démarrage du chantier les entreprises attributaires sont conscientes des enjeux liés au retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées et elles travaillent en étroite collaboration avec le/les CIP de l'ASEC. Cette collaboration a permis de proposer la candidature de ce salarié sur un poste d'agent d'entretien sur la base de vie d'un autre chantier du même marché sur lequel il a été recruté depuis le 1^{er} avril 2021. En parallèle l'ETTI STABILIS l'aide, entre autre, à trouver un logement.

Sur ce chantier c'est la relation entre tous les acteurs de la clause sociale d'insertion : maître d'ouvrage, entreprise attributaire, structure d'insertion et chargée des clauses sociales qui a permis le maintien dans l'emploi de ce salarié et possiblement lui redonner des perspectives d'avenir.

Pour les 3 autres salariés, un est aujourd'hui en recherche d'emploi, les deux autres sont toujours sur le chantier. La qualité de leur travail a été reconnue et des perspectives de contrat longue durée pourraient s'offrir à eux d'ici la fin de l'année dans leur entreprise.



3.

Perspectives



Perspectives 2021

Programmes et Autres Grands Equipements :

EOLE,

3 programmes de la NPNRU : CA SGBS, CA SQY, CU GPS&O
JO 2024 : Stade Yves-du-Manoir à Colombes et Butte d'Elancourt

Port multi-modal d'Achères « Paris Seine Métropole Ouest »

Rénovation/Reconstruction de 15 collèges yvelinois

Cité scolaire de Sartrouville

Enfouissement de la RN10

Campus Mines Paris Tech

Diffuseur A86/Vélizy

Conventionnements spécifiques/Partenariats :

Haropa Port de Paris

Bailleurs : 1001 Vie, Les Résidences, I3F

Solideo (JO 2024)

Ministère de la Défense

Collectivités

Pour tout renseignement :

activity78@yvelines.fr

<https://www.yvelines.fr/economie-et-emploi/insertion/activity/>

Pour s'inscrire à la newsletter :



Activity' est financée par le Fond social Européen dans le cadre du programme
pour l'inclusion en métropole 2020-2024



Yvelines
Le Département



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT